



Haïti vivement incité à assurer le respect des droits de l'homme dans le développement de l'activité minière lors de l'examen des pairs à l'ONU

Les états appellent Haïti à répondre au risque environnemental de l'activité minière, à protéger le droit à l'eau et à assurer une consultation publique

(Novembre 30th, 2016) – Suite à [un rapport conjoint](#) sur les risques en matière de droit de l'homme de l'activité minière métallique en Haïti, rédigé en collaboration par la Global Justice Clinic de NYU et son partenaire Haïtien le Kolektif Jistis Min (KJM), un examen des Nations Unies sur le bilan d'Haïti en matière de droits de l'homme aborde le manquement du gouvernement à assurer une consultation publique au sujet de l'activité minière, ainsi qu'une protection adéquate contre les dommages environnementaux. Lors de l'examen du 7 novembre, Costa Rica a recommandé à Haïti de « conduire une étude d'impact environnemental lors de l'octroi de concessions minières et promouvoir une consultation préalable et des mesures transparentes lors de ces concessions ».

En vue de l'examen d'Haïti, les représentants de la Clinique et du KJM, une coalition d'organisation populaire du mouvement social Haïtien, ont réalisé un travail de sensibilisation parmi les états ciblés à propos du risque de l'activité minière métallique sur les droits de l'homme en Haïti. Jusqu'à présent, le gouvernement Haïtien a exclu les communautés qui sont le plus directement affectées par les activités minières de tout processus décisionnel. Cela est particulièrement préoccupant considérant le risque environnemental considérable que l'activité minière aurifère représente, notamment l'éventuel épuisement ou contamination des ressources en eau déjà très faibles en Haïti. Au cours de l'examen, le Mexique a recommandé que Haïti « mette en œuvre des mesures pour garantir les droits à une alimentation adéquate, à l'eau salubre et à l'hygiène ». Une quantité suffisante d'eau salubre est nécessaire non seulement pour toute consommation, mais aussi pour maintenir un niveau d'hygiène adéquat et à des fins agricoles. L'industrie minière aurifère menace directement ces droits.

C'était la seconde fois que le Conseil des Droits de l'Homme passait le bilan d'Haïti en revue. La problématique minière ne s'était pas présentée lors du premier examen d'Haïti en 2011. Depuis lors cependant, le gouvernement Haïtien a octroyé des permis d'exploration et d'exploitation à un certain nombre de compagnies étrangères et de filiales Haïtiennes couvrant une large partie du Massif du Nord en Haïti. La perspective de voir l'exploitation minière active se produire en Haïti demeure un risque grave et imminent pour les communautés susceptibles d'être affectées.

L'adhésion d'Haïti à la recommandation du Costa Rica est déterminante pour prévenir les dommages environnementaux et engendrer la responsabilité gouvernementale pour toute éventuelle future violation des droits de l'homme associée à l'activité minière métallique. Haïti a accepté de mettre en application cette recommandation et sera contraint de rendre compte au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies dans deux ans sur les progrès effectués. La Global Justice Clinic et KJM continueront de surveiller les mesures prises par Haïti pour protéger l'environnement, divulguer publiquement les informations liées à l'activité minière et s'assurer que les communautés soient consultées de manière significative par rapport aux projets miniers.

Le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU est censé publier d'un jour à l'autre les résultats officiels de l'examen, qui seront disponibles [au lien suivant](#). D'ici là, un webcast de l'examen ainsi qu'un rapport provisoire peuvent être consultés sur le site web UPR-info, [à cette adresse](#).

Contacts:

Global Justice Clinic:

Phone: +1 212 998 6657

Email: margaret.satterthwaite@nyu.edu

Kolektif Jistis Min:

Phone: +(509)37248199/36670418/36221293

Email: kolektif_ayiti@yahoo.fr